



PRÉFECTURE DE LA RÉGION GUADELOUPE

DSIL 2024 orientations nationales

Dans l'attente de la réception de l'instruction de 2024 fixant les orientations nationales applicables pour la DSIL, à l'instar des années précédentes, les projets pour lesquels une demande de subvention sera sollicitée, devront être éligibles à l'une des 6 grandes priorités thématiques d'investissement suivantes :

- Développement écologique des territoires, la qualité du cadre de vie, la rénovation énergétique et le développement des énergies renouvelables ;
- Mise aux normes et la sécurisation des équipements publics concernant notamment l'eau potable ;
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de la construction de logements ;
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile ;
- La transformation et la rénovation des bâtiments scolaires ;
- La réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants.

La priorité sera accordée aux opérations inscrites dans les contrats régionaux de transition écologiques (CRTE) ou bénéficiant des programmes de soutien des villes (Actions Cœur de Ville, Petites Villes de demain).